



Convocation à un entretien disciplinaire

Par **guylou**, le **03/06/2008 à 16:59**

Bonjour,rnrnComptable dans une association loi 1901. Je traitais la paie et la comptabilité d'une structure de 90 salariés.rnEn 2007, Un audit de mon poste d'une durée de 2 heures à été effectué.rnCelui-ci a permis a la direction de constater qu'au fil du temps beaucoup de taches purement comptables m'avaient échappé.rnLa direction m'informe en novembre 2007 "qu'afin de me permettre de me recentrer sur ma fonction comptable, elle a le projet de confier l'établissement et le suivi de la paie à un service extérieur à l'association ».rnDe nouvelles fonctions m'ont été attribuées à partir de cette date sans toutefois m'enlever la fonction sociale.rnLes paies ont été établies par une société extérieure à partir de janvier 2008. rnCependant, je vérifie toujours les demandes de congés (décompte du nombre de jours posés).rnDébut janvier la direction me signale qu'un audit du poste comptable va être fait.rnJ'ai du relancer la direction le 19 mai pour avoir un rendez vous le 04 juin 2008. A ce jour aucune définition du poste n'a été réalisée.rnLe 21 mai, j'alerte la direction sur le fait que le paiement des sommes dues au titre de la participation n'a pas été effectué.rnJe reçois le 29 mai une lettre recommandée me demandant de me présenter le 9 juin à un entretien en vue d'une éventuelle sanction disciplinaire.rnL'initiative de ce paiement est elle de ma responsabilité?rnSachant que la participation 2005 a été versé après insistance des commissaires aux comptes du CE en janvier 2007, celle de 2006 a été versé en avril 2007. Ces deux premiers paiement avait été effectué sur demande de la direction.rnMerci de votre réponse